



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 8 novembre 2004 sous la présidence de M. Rimkunas (gouvernement, Lituanie), M^{me} Sasso Mazzufferi et M. Zellhoefer étaient, respectivement, vice-présidente employeuse et vice-président travailleur.
2. Les membres du bureau ont félicité M^{me} Doumbia-Henry de sa nomination à la direction du Département des normes internationales du travail, l'ont remercié du dévouement et de l'enthousiasme dont elle a fait preuve dans sa gestion des activités sectorielles et se sont dits satisfaits de continuer à collaborer avec elle dans le domaine des questions maritimes. Ils ont accueilli favorablement la décision nommant M. Jennings directeur par intérim du Département des activités sectorielles.

I. Mise en œuvre du Programme des activités sectorielles: rapport d'activité

3. La commission était saisie d'un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme des activités sectorielles¹.
4. M^{me} Paxton, directrice exécutive du Secteur du dialogue social, a présenté le document qui expose l'état d'avancement à ce jour des programmes d'action et les enseignements tirés, ainsi que les questions que la commission pourrait envisager de discuter en mars 2005, lorsqu'elle décidera du programme proposé pour la période biennale 2006-07. Après des débats laborieux, certains programmes d'action font maintenant apparaître des résultats. En coopération avec d'autres départements, le Département des activités sectorielles a pu exploiter pleinement ses ressources, comme l'avait suggéré la commission. Le Bureau cherche à définir les choix qui s'offrent pour la prochaine période biennale, à la lumière des activités en cours et de la situation budgétaire. La sélection des secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière est partie de la double hypothèse selon laquelle les activités relatives au secteur maritime continueraient à se fonder sur l'adoption de normes et le secteur des ports et celui des transports seraient regroupés ensemble. Les questions comme la rotation des secteurs à examiner et le nombre des secteurs traités sont importantes, car les contraintes budgétaires ont des conséquences non seulement pour les secteurs en question, mais aussi – et même surtout – pour les autres secteurs, puisque les

¹ Voir document GB.291/STM/1.

ressources non afférentes au personnel devraient être diminuées de moitié en 2006-07. La commission pourrait examiner la question de la poursuite éventuelle de certains programmes d'action au cours de la prochaine période biennale et le fait de savoir s'il serait envisageable d'adopter une approche thématique pour plusieurs secteurs. Les thèmes possibles sont les suivants: systèmes de production mondiaux, travailleurs migrants, approche sectorielle du suivi de la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social. La structure, le nombre et la taille des activités (particulièrement les réunions) méritent une réflexion approfondie. Obtenir un équilibre régional pour chaque programme d'action pourrait être un objectif trop ambitieux. M^{me} Paxton a indiqué que les grandes réunions sectorielles étaient plus coûteuses que les programmes d'action actuels et a émis l'idée que la commission pourrait souhaiter également examiner la question de savoir s'il serait possible d'organiser des réunions plus petites et plus courtes. La meilleure façon d'utiliser les ressources réduites dont on disposera pour la prochaine période biennale pourrait consister à réduire le nombre des réunions et des programmes d'action. Les orientations données par la commission, incorporées à la proposition qui sera soumise par le Bureau à sa prochaine session, pourraient également faciliter l'établissement de liens entre les activités sectorielles et les autres programmes de l'OIT.

5. M. Jennings, directeur par intérim du Département des activités sectorielles, a résumé le déroulement de la réunion qui s'était tenue la semaine précédente pour examiner les progrès accomplis dans le cadre des programmes d'action. Des retards se sont produits dans la constitution des groupes directeurs nationaux, et il faudrait disposer de davantage d'informations, notamment sur la composition des comités directeurs nationaux et sur le résultat des réunions. Le Bureau agira en conséquence et se félicite à l'avance de l'intensification des échanges entre lui et les partenaires sociaux. La meilleure manière d'aborder nombre des questions soulevées (par exemple le recensement des autres parties prenantes et ministères concernés ou la mobilisation des ressources locales) pourrait être d'œuvrer en collaboration étroite avec les partenaires sociaux. Les programmes d'action font largement appel aux synergies existant entre les programmes en cours de l'OIT et devraient permettre de fournir de la valeur ajoutée au suivi de la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social, à laquelle les nouveaux programmes pourraient être liés. Des succès sectoriels ont été enregistrés dans l'exploitation des fonds alloués. Une période biennale pourrait constituer un laps de temps insuffisant, et la poursuite de ces programmes devrait être réévaluée dans le cadre de la discussion menée au sujet du programme pour 2006-07. La réunion précitée a conclu que les programmes d'action constituaient un complément utile au programme des activités sectorielles, mais qu'ils ne devraient pas remplacer totalement les réunions sectorielles. Il y aurait lieu de réévaluer le cadre actuel, ainsi que les avantages et inconvénients des suggestions proposées, comme l'approche thématique ou la poursuite des programmes d'action en cours. Si un appui a été apporté au but consistant à assurer une répartition géographique égale, une réduction du nombre des pays visés par chaque programme d'action ne permettrait plus de respecter ce principe pour chacun de ces programmes. Une nouvelle réunion aura lieu en février 2005, en vue de contribuer à la discussion de la commission sur les programmes futurs.
6. M. Zellhoefer a félicité M^{me} Doumbia-Henry de sa nomination à la tête du Département des normes internationales du travail et s'est félicité que M. Jennings dirige le Département des activités sectorielles. Il a présenté M^{me} Raquel Gonzales, nouvelle assistante du secrétariat du groupe des travailleurs. Il a ensuite souligné le lien qui demeure entre le Département des normes internationales du travail et le Département des activités sectorielles, ce à quoi le groupe des travailleurs a toujours été favorable. La Conférence technique maritime préparatoire a eu un résultat positif. Elle a abouti à un projet d'instrument consolidé susceptible de devenir une «Déclaration des droits des gens de mer». L'orateur s'est dit certain que la consolidation des normes du travail maritimes serait menée à bonne fin. Il a réaffirmé le soutien du groupe des travailleurs à la nouvelle approche des activités sectorielles, qui accroît l'utilité de ces activités en offrant une marge

de flexibilité, depuis les réunions internationales jusqu'aux programmes d'action entrepris au niveau sectoriel. Le lancement de cette nouvelle approche s'est heurté à des difficultés, dont certaines sont inhérentes à tout démarrage et dont d'autres résultent de la longueur de la procédure de sélection. Si le Bureau s'attaque déjà à ces difficultés, il n'en demeure pas moins qu'il y a lieu d'obtenir des informations complémentaires sur la composition des groupes directeurs nationaux et sur l'appui local fourni par l'OIT. Des principes directeurs pourraient être définis au sujet des modalités de la participation, principes qui indiqueraient l'identité des personnes chargées de la communication et de la mise en œuvre au niveau national. Des travaux complémentaires doivent aussi être menés au sujet de l'amélioration de l'intégration des fédérations syndicales mondiales au niveau régional sur la base des structures existantes. Il y a également lieu d'examiner la question de la création d'un cadre stratégique approuvé par les mandants au niveau international et celle de l'importance des accords-cadres mondiaux pour les activités menées au niveau sectoriel. Rappelant à la commission la rapidité avec laquelle l'OIT avait réagi à la crise de l'aviation civile et du tourisme consécutive aux événements du 11 septembre 2001, M. Zellhoefer a suggéré que l'on organise dès que possible une réunion sur la question urgente qu'est «l'action de l'OIT visant à éviter la crise de l'industrie mondiale du textile et du vêtement». La suppression progressive de l'Arrangement multifibres (AMF) à la fin de l'année est un sujet de préoccupation pour les travailleurs et leurs familles, de même que pour certains des pays les plus pauvres du monde, dont les recettes d'exportation et l'emploi dépendent presque exclusivement de ces secteurs. Par ailleurs, le regroupement prévisible des fournisseurs pourrait entraîner une réduction du nombre des pays fournisseurs, ce qui aurait de graves conséquences pour des millions de travailleurs. Il y a lieu de mettre en place des programmes de requalification et de recyclage, ainsi que d'adopter des mesures visant à reclasser les travailleurs licenciés dans de nouvelles entreprises ou dans des entreprises dont la taille a augmenté grâce à la consolidation. L'action menée devrait être intégrée du niveau mondial au niveau local. La réunion de deux jours proposée devrait permettre à l'OIT de jouer un rôle moteur dans les efforts menés pour rassembler les partenaires sociaux, les gouvernements et les autres parties prenantes importantes afin d'élaborer des propositions sur la manière d'éviter une crise et de promouvoir le travail décent dans le secteur, ainsi que d'examiner en détail le rôle respectif des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des grandes marques internationales et des détaillants, de l'industrie du textile et du vêtement et des consommateurs. Le groupe des travailleurs suggère également que le Bureau ouvre vers la fin de janvier des consultations officielles avec le secrétariat et les coordinateurs régionaux des deux groupes, afin de progresser vers la conclusion d'un accord obtenu par consensus sur le programme de la prochaine période biennale.

7. M^{me} Sasso Mazzufferi a pris note des progrès réalisés en resserrant la coopération avec les bureaux extérieurs pour le démarrage des programmes d'action. Le tripartisme et le dialogue social demandent du temps mais il est clair que le processus adopté est trop lourd et qu'il reste à l'adapter aux réalités. Il s'ensuit qu'une majorité de programmes d'action n'en sont encore qu'à leurs débuts. Sous réserve que le consensus tripartite demeure la règle pour tous les programmes, le groupe des employeurs est prêt à approuver les propositions formulées par le Bureau au paragraphe 11 en vue d'améliorer le processus. Les réunions peuvent se substituer à un programme d'action, et le point de vue de chaque secteur sur l'activité à choisir pour le prochain exercice doit être respecté. Le programme des activités sectorielles ne doit pas être déterminé uniquement par des considérations budgétaires; d'autres questions doivent aussi être prises en compte. Il faut se garder de diluer le programme des réunions de l'OIT: c'est la vitrine de l'Organisation et ces réunions donnent au BIT et aux mandants l'occasion d'interagir et de s'assurer que les problèmes qui se posent sont traités. Certains problèmes pressants sont souvent propres à des secteurs donnés et il n'est pas surprenant que, lors d'une enquête récente, beaucoup d'organisations d'employeurs se soient déclarées intéressées par l'organisation d'une réunion sectorielle durant le prochain exercice. Pour le secteur des industries chimiques

ainsi que pour le secteur construction mécanique et électrotechnique, le groupe des employeurs insiste pour avoir des réunions tripartites et il est ouvert aux suggestions concernant le secteur du commerce ainsi que celui de l'alimentation et des boissons. Une réunion sur le vieillissement des travailleurs dans le secteur construction mécanique et électrotechnique a été suggérée. Le groupe des employeurs est opposé à toute nouvelle fusion de secteurs. Certains regroupements, par exemple le secteur des transports, posent déjà des problèmes en raison des caractéristiques différentes et parfois incompatibles des sous-secteurs ainsi réunis (transport aérien, rail et route). Le groupe des employeurs est également opposé à l'approche thématique suggérée car elle ne permettrait pas de s'attaquer aux problèmes spécifiques des secteurs considérés. La prochaine réunion qui doit être consacrée au secteur des industries chimiques offre un cadre idéal à un premier examen d'un protocole à la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, mais d'autres résultats que peuvent donner les réunions devraient être envisagés. Toutes les décisions concernant le type d'activité doivent être prises individuellement pour chaque secteur et par chaque secteur. La suggestion du Bureau de ramener à quinze le nombre des participants aux réunions est la réduction maximale que le groupe des employeurs peut considérer. En revanche, la réduction de la durée des réunions à moins de cinq jours n'est pas une solution viable. Il faut du temps pour négocier, rédiger et adopter des conclusions. D'ailleurs, le groupe des employeurs a déjà émis des réserves au sujet des procédures devant être utilisées à la prochaine réunion sur le matériel de transport qui durera trois jours. Au lieu de réduire les activités dans certains secteurs, il faudrait que la rotation entre les vingt-deux secteurs s'opère sur trois exercices, au lieu de deux seulement aujourd'hui, ce qui maintiendrait une répartition égale des ressources entre les secteurs tout en réduisant le nombre de secteurs considérés au cours de chaque exercice. Un nouveau système doit être mis en place pour l'identification de propositions d'activités sectorielles. Le Bureau, en collaboration avec l'OIE et la CISL, devrait envoyer une lettre commune à tous les gouvernements et partenaires sociaux en leur demandant de se mettre d'accord sur les questions et activités à envisager pour les secteurs dont ce sera le tour au cours de l'exercice. Les réponses seraient soumises à la commission qui pourrait alors définir des activités faisables dans l'intérêt des mandants du secteur en question. A propos de la suggestion de M. Zellhoefer de consacrer une réunion à la libéralisation du secteur du textile, M^{me} Sasso Mazzufferi a expliqué que cette question a aussi beaucoup d'importance pour le groupe des employeurs, notamment pour ce qui concerne les PME. Elle a déclaré appuyer la demande, sur le principe, sous réserve que la réunion ne se limite pas à chercher des moyens de protéger les travailleurs mais, chose plus importante, vise à promouvoir et accroître la productivité et la compétitivité car c'est la vraie solution pour ce secteur.

8. Un membre employeur (M. Trogen) a souligné que les réunions tripartites organisées pour le secteur des industries chimiques offrent aux employeurs une occasion idéale de discuter dans un cadre tripartite des problèmes qui sont importants pour leurs entreprises tout en se familiarisant avec le travail de l'OIT. Selon son expérience, les employeurs sont très intéressés par les réunions des commissions d'industrie alors que la finalité des programmes d'action est difficile à expliquer vu que la plupart des questions qui se posent dans son secteur ont un caractère mondial et devraient donc être examinées au niveau mondial dans le cadre de l'OIT.
9. Un membre employeur (M. Anand) a indiqué que le dialogue social et le tripartisme sont la pierre angulaire et le fondement de l'OIT. S'il existe des obstacles à ces principes, il faut les étudier et les traiter afin que le tripartisme et le dialogue social puissent aller de l'avant, ce qui est une condition *sine qua non* du travail décent. Une étude du tripartisme dans la région Asie-Pacifique, publiée il y a cinq ans, signale que très peu de gens comprennent l'importance du tripartisme. Vu que le secteur informel pose des problèmes particuliers à cet égard, il faudrait entreprendre une étude en vue de supprimer les obstacles. On pourrait remédier au manque de ressources en faisant plus d'efforts pour trouver des ressources disponibles localement pour financer des programmes d'action. En ce qui concerne les

réunions, peut-être faudrait-il effectivement réduire le nombre des participants qui sont défrayés par le Bureau mais on pourrait autoriser un certain nombre d'autres participants à assister aux réunions à leurs frais.

- 10.** Un représentant du gouvernement du Japon, parlant au nom du groupe Asie-Pacifique, a pris note des difficultés initiales et des retards mais a ajouté que son groupe souhaite que les programmes d'action aillent de l'avant. Toutes les activités sectorielles de l'OIT ont pour objectifs communs de réunir des informations sur chaque secteur, d'acquérir une meilleure connaissance de ses caractéristiques et de favoriser le dialogue social au niveau sectoriel. La nouvelle approche se heurte à des contraintes budgétaires et à un manque de ressources humaines et souffre aussi de l'absence d'un système qui permettrait de réunir efficacement des données complètes de chaque pays ou région, ce qui pourrait aider à rationaliser le processus. D'un autre côté, la nouvelle approche offre aux pays la possibilité d'être plus actifs dans les secteurs qu'ils jugent importants et permet aux partenaires sociaux, au niveau national et en milieu rural, de prendre part aux activités sectorielles. Le nombre de pays participant à chaque programme d'action ne devrait pas être supérieur à trois ou quatre, le nombre de secteurs couverts ne devrait pas être supérieur à six ou sept, une approche thématique devrait être limitée, et les réunions sectorielles traditionnelles devraient être intégrées dans l'approche axée sur les programmes d'action.
- 11.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, s'exprimant au nom des PIEM, a indiqué qu'il faut déterminer des objectifs clairs et établir des mesures de la performance communes. Chaque programme doit mettre en place des données repères et des indicateurs pour évaluer son impact. En partageant l'expertise de chacun, en mettant en commun les ressources et en procédant à une meilleure intégration, il est possible de parvenir à une plus grande efficacité. Afin de réaliser les objectifs du Bureau, en termes d'impact, de pertinence, d'opportunité, de flexibilité et d'efficacité, les questions inscrites à l'ordre du jour doivent être ciblées et la durée des réunions pourrait être raccourcie, ce qui permettrait à davantage de participants de haut niveau d'assister aux réunions. La participation aux réunions pourrait se limiter à 15 représentants des travailleurs/employeurs, ou moins. Des enseignements pourraient être tirés de la réunion sur le matériel de transport, qui devrait se tenir en janvier 2005. Le principe de la rotation est difficilement conciliable avec la nécessité de satisfaire des besoins immédiats lors de l'allocation des ressources. Il faudrait aussi davantage recourir aux activités intersectorielles pour organiser des réunions plus ciblées et utiliser les ressources plus efficacement. Le Bureau doit se concerter avec les gouvernements pour connaître leurs points de vue sur la taille, la composition et les sujets des réunions, ainsi que le contenu des programmes d'action.
- 12.** La représentante du gouvernement du Kenya a noté que la nouvelle approche comprend à la fois des programmes d'action et des réunions sectorielles et elle a salué les efforts entrepris dans le domaine du partage des coûts et de l'intégration avec le programme pilote sur le travail décent. Des activités concrètes ont démarré en ce qui concerne certains des programmes mais une évaluation finale de leur succès doit être entreprise ultérieurement. Le principe de la rotation et le nombre de secteurs doivent être maintenus, et les onze secteurs énumérés dans le document doivent être pris en compte pour 2006-07. L'intervenante a approuvé le point appelant une décision.
- 13.** Le représentant du gouvernement du Japon s'est associé aux déclarations faites au nom du Groupe Asie-Pacifique et des PIEM. Afin que les ressources limitées de l'OIT soient utilisées de manière optimale, la mise en œuvre des activités doit être efficace et efficace.
- 14.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a indiqué que le nombre de secteurs pourrait être réduit au cours du prochain exercice. Son gouvernement est favorable à la poursuite des activités dans le secteur maritime, secteur particulièrement important pour son pays, et il souscrit à l'idée de fusionner certains secteurs et de réduire le nombre

de participants et la durée des réunions. Toutefois, il importe que l'OIT puisse réagir avec souplesse aux besoins des secteurs. L'intervenant a également souscrit à l'idée d'ouvrir les réunions à des représentants supplémentaires des employeurs ou des travailleurs, pour autant que cela n'engendre pas de coûts supplémentaires pour l'Organisation.

15. Le représentant du gouvernement du Nigéria a déclaré approuver le programme d'activités sectorielles ainsi que la rationalisation, mais non l'intégration avec d'autres départements. La particularité de chaque secteur doit être reconnue. Il a ajouté qu'il souscrit aux suggestions du Bureau ainsi qu'à la proposition de réduire le nombre de participants aux réunions, tout en autorisant d'autres participants à y prendre part.
16. M^{me} Paxton a noté que l'assentiment l'emporte dans certains domaines, tandis que dans d'autres il convient de poursuivre les consultations. Celles-ci doivent avoir lieu dès que possible compte tenu des délais à respecter pour la préparation du document qui sera soumis à la prochaine session. Il convient de noter qu'un fort soutien aux activités sectorielles se reflète dans le Cadre stratégique proposé, ce qui atteste l'importance des travaux de l'OIT au niveau sectoriel. Compte tenu des ressources limitées, la nouvelle approche comprend une stratégie de mobilisation des ressources, qui fait l'objet d'un examen approfondi. Les ressources non consacrées au personnel s'élèvent à environ 155 000 dollars pour chaque secteur focal, contre 25 000 dollars pour chacun des autres secteurs. Ce dernier chiffre diminuera considérablement lors de la prochaine période biennale, pour n'offrir qu'un appui minimal aux programmes non ciblés. On étudie les meilleurs moyens d'évaluer les performances et l'impact des programmes d'action, et le point de vue des membres des commissions est le bienvenu. M^{me} Paxton a noté que le groupe des employeurs a, sur le principe, approuvé la proposition, faite par le groupe des travailleurs, de tenir une réunion sur l'élimination progressive de l'arrangement multifibres. Elle a informé la commission que le Bureau a déjà demandé l'établissement de deux documents sur les aspects liés au travail et sur l'évaluation des résultats sur le plan social d'ici à la fin de 2004. En ce qui concerne la réunion, d'autres objectifs, les moyens nécessaires et les résultats escomptés doivent être spécifiés; les dépenses, la logistique et le calendrier doivent être pris en considération. Dans la mesure où l'ensemble des ressources du département sont engagées, il est probable qu'une demande officielle de ressources supplémentaires devra être présentée à la Commission du programme, du budget et de l'administration. Il faudra tenir d'autres consultations informelles, notamment avec les membres gouvernementaux de la commission.
17. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prendre note du rapport et des vues qui ont été exprimées dans le contexte de la préparation des propositions qui seront soumises pour examen au Conseil d'administration à sa session de mars 2005 pour ce qui concerne le programme des activités sectorielles 2006-07.*

II. L'assistance technique dans le cadre de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003

18. La commission était saisie d'un document sur l'assistance technique dans le cadre de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003 ².

² Voir document GB.291/STM/2.

19. M^{me} Doumbia-Henry, directrice du Département des normes internationales du travail, a introduit la question à l'ordre du jour et porté à l'attention de la commission le document intitulé «Etablissement des modalités et procédures prévues à l'article 5, paragraphes 6 à 8, de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003» dont est saisie la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail³. A sa session de mars 2004, le Conseil d'administration a adopté des normes devant régir la conception de l'identification biométrique prévue par la convention n° 185. Le Conseil d'administration a pris conscience des incidences financières et de la nécessité d'une coopération technique, comme le soulignent les résolutions pertinentes de la Conférence. Le Bureau poursuit ses travaux visant à faciliter la mise en œuvre de la convention. Un programme d'essais des équipements et du logiciel pour en vérifier la conformité aux dispositions de la convention et l'interopérabilité vient juste de se terminer, et le rapport final sur les conclusions de ce programme, ainsi que sur les principes de fonctionnement, définissant toutes les mesures requises aux fins de l'application de la convention n° 185, sera publié prochainement. Les essais ont été menés sur un navire de croisière, grâce au concours de ses propriétaires, de la Fédération internationale des armateurs (ISF) et de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), et à la participation de tous les marins employés à bord.
20. M^{me} Sasso Mazzufferi a reconnu la nécessité d'une coopération technique et, consciente de l'importance de la convention n° 185, a également approuvé les demandes adressées aux donateurs pour que ceux-ci apportent leur contribution dans ce sens, sous réserve que cela ne soit pas au détriment d'autres projets de coopération technique.
21. M. Zellhoefer a déclaré que le groupe des travailleurs se félicite des efforts déployés par le Bureau pour assurer l'interopérabilité des données biométriques d'identification figurant sur la pièce d'identité des gens de mer. La Conférence internationale du Travail a fixé son choix en fonction de la technologie existante. Les Etats Membres devraient tenir compte de la contribution apportée par les gens de mer à l'économie nationale, en particulier ceux qui travaillent sous pavillon étranger. Le groupe des travailleurs a attiré l'attention sur le soutien financier apporté par l'ITF aux travaux de l'OIT sur cette question ainsi que sur la contribution de 250 000 dollars du gouvernement des Etats-Unis. Il a demandé instamment à d'autres pays donateurs et institutions internationales de se manifester et de contribuer ainsi à ce que la convention n° 185 soit ratifiée et appliquée le plus largement possible.
22. Le représentant du gouvernement d'El Salvador, prenant la parole au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné l'importance de la convention n° 185. Il a noté que les coûts de mise en œuvre, associés aux problèmes technologiques, sont susceptibles d'en compromettre la ratification. Il conviendrait d'apporter une assistance technique et financière aux pays en développement, notamment pour le transfert de technologies et la formation du personnel. La mise au point par l'OIT d'un modèle de prototype de pièces d'identité, conformément aux dispositions de la convention n° 185, serait très utile pour les Etats Membres afin de réduire les coûts de production et de mise en œuvre. Le Conseil d'administration devrait prier instamment les pays donateurs de consentir au Bureau les moyens de financer un programme d'assistance technique.
23. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a déclaré qu'il faudrait que les informations circulent suffisamment bien au sein du Bureau pour éviter les doubles emplois maintenant que deux départements travaillent en même temps à la mise en œuvre de la convention.

³ Voir document GB.291/LILS/6.

24. Le représentant du gouvernement du Nigéria a souligné les incidences techniques et financières de la convention, qui vise à assurer aux gens de mer un emploi décent et durable dans la situation de sécurité précaire qui prévaut actuellement. Le Nigéria a ratifié la convention le 19 août 2004 et s'est engagé à la mettre en œuvre. Il a été désigné comme pays exemplaire et a accepté d'accueillir les données d'autres Etats africains qui sont dans l'impossibilité de prendre en charge les coûts afférents à la création et à la gestion d'une base de données nationale. Aussi, le Nigéria approuve-t-il l'appel lancé par le Bureau pour obtenir le financement d'un programme de coopération technique.
25. La représentante du gouvernement de l'Indonésie a indiqué que, de son point de vue, la convention s'inscrit dans le cadre d'autres efforts visant à améliorer les conditions de travail et de vie des gens de mer, notamment la convention du travail maritime consolidée en cours d'élaboration. L'Indonésie a engagé des consultations tripartites en vue de ratifier la convention n° 185. Cependant, cet instrument lui pose de sérieux problèmes comme à d'autres pays en développement, tant sur le plan technique que financier. Aussi l'Indonésie approuve-t-elle l'appel lancé par le Bureau pour que puisse être fournie une assistance appropriée.
26. Le représentant du gouvernement de la Chine a reconnu que la convention n° 185 est un instrument important et a prié instamment le Bureau d'en promouvoir la ratification et d'apporter son assistance aux pays qui rencontrent des difficultés pour la mettre en œuvre.
27. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a exprimé le soutien de son gouvernement aux activités de l'OIT dans le domaine maritime. La République de Corée attend avec intérêt de revoir sa législation nationale à la lumière de la future convention du travail maritime consolidée. L'OIT devrait aider à combler le retard technologique de certains Etats Membres dans l'application de la convention n° 185.
28. M^{me} Doumbia-Henry a confirmé que trois ratifications ont déjà été reçues et qu'en outre l'Inde, l'Indonésie et les Philippines, qui sont les plus grands fournisseurs de gens de mer, ont confirmé leur intention de ratifier la convention. Elle a remercié l'ITF d'avoir bien voulu consentir en temps voulu une avance substantielle sur les fonds pour le programme d'essais, avance qui doit être remboursée une fois que suffisamment de fonds auront été obtenus. Elle a également remercié le gouvernement des Etats-Unis d'avoir fait don d'une somme importante. Ces apports ont permis au Bureau de procéder aux essais des équipements et du logiciel pour le traitement des données biométriques d'identification qui devront être intégrées aux pièces d'identité, conformément à la convention. Répondant aux préoccupations de la délégation allemande, l'oratrice a assuré la commission qu'il n'y aurait pas de double emploi étant donné qu'elle continue d'assumer la responsabilité pour les activités dans le domaine maritime. Répondant à la préoccupation exprimée par M^{me} Sasso Mazzufferi, elle a indiqué que cette coopération technique est financée par des donateurs ou organismes spécialisés, sans préjudice des autres sources de financement de la coopération technique.
29. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***de confirmer la priorité qu'il convient d'accorder à la planification et au financement du type d'assistance susmentionné; et***
 - b) ***de rappeler aux Etats Membres et aux autres donateurs potentiels l'urgente nécessité de prendre en considération l'appel du Bureau visant à apporter une assistance pour permettre aux pays en développement et aux pays en transition de ratifier la convention n° 185 et de l'appliquer de manière efficace.***

III. Rapport du Colloque international sur les organisations d'employeurs face aux défis actuels posés au monde des affaires (Genève, 15-17 décembre 2003)

30. M. Retournard, directeur du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), a présenté le rapport du Colloque international sur les organisations d'employeurs face aux défis actuels posés au monde des affaires, qui s'est tenu à Genève du 15 au 17 décembre 2003⁴. Cette manifestation a permis aux organisations d'employeurs et à leurs membres d'avoir des échanges de vues sur les défis auxquels ils sont confrontés et sur les moyens d'y faire face. L'un des thèmes prédominants a été la gouvernance et, à la suite de ce colloque, le Bureau des activités pour les employeurs devait rédiger et publier un guide de bonne gouvernance dans les organisations d'employeurs. Un programme de formation destiné au personnel de ces organisations est également en cours de préparation. Les participants ont trouvé ce colloque utile et émis le vœu qu'il lui soit activement donné suite.
31. M^{me} Sasso Mazzufferi a expliqué que les activités de suivi proposées seraient très utiles pour les organisations d'employeurs dans le monde entier. Celles suggérées au paragraphe 4 du document concernant la collaboration entre l'OIT et l'Organisation internationale des employeurs (OIE) sont tout particulièrement utiles pour son groupe.
32. La commission a pris note du rapport.

IV. Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime

33. La commission était saisie d'un document sur le Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime⁵.
34. M^{me} Doumbia-Henry a présenté ce document et rappelé à la commission que le Conseil d'administration avait décidé à sa 290^e session (juin 2004) de constituer un groupe de travail mixte. La commission avait été invitée à recommander au Conseil d'administration de prendre note du mandat du groupe de travail tel qu'avalisé par le Comité juridique de l'OMI et de l'approuver. Ce dernier avait en effet accepté le mandat du groupe de travail mixte à sa 89^e session (25-29 octobre 2004) après l'avoir légèrement modifié en ajoutant au quatrième tiret après «différends» le membre de phrase suivant: «y compris les divers régimes de responsabilité et de compensation». Le Comité juridique de l'OMI a par ailleurs désigné huit Etats membres (la Chine, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, la Grèce, le Nigéria, le Panama, les Philippines et la Turquie) en précisant cependant que tout autre gouvernement pouvait participer à la réunion en tant qu'observateur. La première session du groupe de travail doit se tenir du 17 au 19 janvier 2005.
35. M. Zellhoefer a fait savoir que le groupe des travailleurs est extrêmement préoccupé par le problème de la criminalisation des gens de mer, qui représente un gros obstacle à la concrétisation du travail décent en mer, et met en doute la légalité de certaines affaires récentes au regard des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la

⁴ Voir document GB.291/STM/3.

⁵ Voir document GB.291/STM/4.

mer. Son groupe soutient donc les efforts conjoints de l'OMI et de l'OIT dans le cadre du Groupe de travail ad hoc d'experts, ainsi que le mandat tel que modifié.

36. M^{me} Sasso Mazzufferi a confirmé que le groupe des employeurs approuvait le mandat tel que modifié par le Comité juridique de l'OMI.
37. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *de prendre note des informations fournies; et*
 - b) *d'approuver le mandat du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime.*

V. Autres questions

a) **Invitation à participer à la Conférence de l'Organisation mondiale du tourisme sur l'analyse du tourisme dans l'économie mondiale: applications du compte satellite du tourisme (2005)**

38. La commission était saisie d'un document sur une invitation à participer à la Conférence de l'Organisation mondiale du tourisme sur l'analyse du tourisme dans l'économie mondiale: applications du compte satellite du tourisme ⁶.
39. M^{me} Sasso Mazzufferi a approuvé le point appelant une décision au paragraphe 5 du document.
40. M. Zellhoefer a signalé que l'Organisation mondiale du tourisme est l'une des rares organisations internationales à reconnaître le secteur privé. La présence des syndicats est assurée grâce à l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA). La participation de ce syndicat s'est toujours révélée positive et a permis d'avoir accès à diverses sources d'information et de pouvoir mieux faire entendre la voix du mouvement syndical aux divers acteurs du secteur du tourisme. Le groupe des travailleurs soutient des activités du BIT sur les systèmes de compte dans le secteur du tourisme, lequel doit disposer d'informations à la fois meilleures, plus claires et plus fiables sur son marché du travail. Compte tenu des compétences de l'Organisation mondiale du tourisme dans le domaine de l'élaboration de méthodologies statistiques, les travailleurs encouragent le Bureau à renforcer sa coopération avec l'OMT dans ce domaine. Le groupe des travailleurs souscrit aux principes et objectifs de la Conférence et soutient la participation du Bureau, qu'il prie néanmoins de rappeler à l'Organisation mondiale du tourisme d'inviter les organisations de travailleurs et d'employeurs à participer à la conférence.
41. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes prend note des informations fournies sur la Conférence de l'Organisation mondiale du tourisme sur l'analyse du tourisme dans l'économie mondiale: applications du compte satellite du tourisme (2005) et du fait que l'OIT est*

⁶ Voir document GB.291/STM/5/1.

invitée à diriger une réunion sur l'évaluation des marchés du travail dans le secteur du tourisme.

b) Composition du Groupe de travail mixte OIT/OMI/ Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires

42. La commission était saisie d'un document sur la composition du Groupe de travail mixte OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires⁷.
43. M. Zellhoefer s'est déclaré très fortement favorable à la participation au groupe de travail mixte de représentants des travailleurs et des employeurs désignés par le BIT. Ce groupe de travail pourrait en effet devenir un lieu d'échange important pour discuter de l'exportation des navires mis au rebut et envoyés à la casse. Un amendement à la Convention de Bâle a été adopté en 1995 aux fins de proscrire l'exportation de déchets dangereux à destination de pays en développement sans qu'ait été obtenu au préalable le consentement éclairé du pays destinataire. Des produits dangereux tels que l'amiante, les biphényles polychlorés (BPC), les peintures toxiques et les résidus de combustibles peuvent se trouver dans la structure de vieux navires envoyés à la casse. Maintenant que 2 200 pétroliers à une seule coque doivent être envoyés à la casse, le rôle du groupe de travail sera particulièrement utile. Cent-soixante-trois membres de la conférence des Parties à la Convention de Bâle ont récemment décidé que les navires envoyés à la casse pouvaient être considérés comme des déchets, que leur démantèlement devait s'effectuer d'une manière écologiquement rationnelle et que les mouvements transfrontières de déchets dangereux devraient être limités au minimum. Etant donné que cette obligation est de nature à créer une demande pour un recyclage «écologique» des navires dans les pays industrialisés, l'OIT doit veiller à ce que les normes fondamentales du travail et les droits des travailleurs soient aussi pris en compte dans le cadre d'un plan de développement.
44. M^{me} Sasso Mazzufferi a également approuvé le point appelant une décision et noté que, bien qu'il soit clairement indiqué que la participation des personnes désignées pour représenter les employeurs et les travailleurs devait être sans frais pour le Bureau, cela ne devrait pas devenir la règle générale, mais être plutôt considéré comme une exception dans ce cas particulier.
45. Le représentant du gouvernement du Japon a rappelé que la conférence des Parties à la Convention de Bâle avait rencontré des difficultés juridiques et techniques concernant la question du démantèlement des navires et avait engagé des consultations avec d'autres institutions susceptibles de l'aider à résoudre ces problèmes. Le gouvernement du Japon participera au groupe de travail mixte en tant que l'un des Etats membres désignés par l'OMI et il soutient pleinement la participation des employeurs et des travailleurs.
46. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser la tenue à Londres, du 15 au 17 février 2005, du Groupe de travail mixte OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires, composé de dix représentants de l'OIT (cinq employeurs et cinq travailleurs), de cinq représentants de la Convention de Bâle et de cinq représentants de l'OMI;*

⁷ Voir document GB.291/STM/5/2.

b) *de prier le Directeur général de communiquer sa décision au Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention de Bâle et au Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale.*

c) **Rapport sur la Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques (Genève, 18-22 octobre 2004)**

47. M. Jennings a présenté un rapport préliminaire sur la Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, tenue en octobre 2004. Vingt représentants des employeurs et vingt représentants des travailleurs y ont participé, ainsi que des représentants gouvernementaux de 29 pays. Les femmes ne représentaient que 23 pour cent des participants. La réunion a conclu que l'OIT devrait pleinement s'engager, à la fois durant la phase préparatoire et tout au long de la prochaine session du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, novembre 2005). Elle a également adopté des conclusions sur divers thèmes: emploi; qualité; sécurité et santé; relations contractuelles; dialogue social. Elle a demandé au Bureau de promouvoir le dialogue social entre les partenaires sociaux et le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et des travailleurs du secteur, notamment dans les pays en développement et les économies en transition. Elle lui a également demandé à d'œuvrer dans différents domaines tels que la relation de travail, la promotion de la responsabilité sociale et l'établissement d'un recueil de directives pratiques fixant des conditions de sécurité appropriées pour l'emploi des enfants interprètes ou exécutants, et de déterminer des sources et indicateurs statistiques pour le secteur. Le Bureau examine actuellement les moyens d'intégrer ces demandes dans les programmes en cours. Les participants ont jugé les résultats de la réunion dans l'ensemble très positifs.

48. M^{me} Sasso Mazzufferi a exprimé sa satisfaction d'avoir présidé la réunion et a félicité le Bureau pour l'excellente organisation. La coopération entre les groupes employeurs et travailleurs a été très bonne. Les conclusions de la réunion présentent un grand intérêt pour l'avenir et peuvent être acceptées par le groupe des employeurs, qui est particulièrement satisfait tant de la préparation que du résultat de la réunion.

49. M. Zellhoefer a noté qu'une discussion plus approfondie aura lieu lors de la prochaine session de la commission, en mars 2005, lorsque que les *Notes sur les travaux* seront disponibles.

50. La commission a pris note du rapport oral.

d) **Point sur la situation concernant l'élaboration d'un recueil de règles et de directives facultatives FAO/OMI/OIT sur la sécurité et la santé à bord des navires de pêche**

51. M. Jennings a rappelé à la commission la décision de la Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche (1999) que l'OIT prenne part à la révision de trois publications conjointes (un recueil de règles de sécurité en deux parties pour les pêcheurs et les navires de pêche, et un ensemble de directives facultatives pour les navires de pêche de faible dimension). Le Bureau a élaboré plusieurs chapitres du texte révisé et a participé aux groupes pertinents de l'OMI (groupes de correspondance et de travail). La révision approche maintenant de son terme et ses résultats seront soumis au Comité de la sécurité

maritime de l'OMI en décembre 2004. Etant donné que le projet de norme sur la pêche se réfère au recueil de règles dans le projet de recommandation, il en sera également tenu compte lors de la réunion tripartite d'experts sur le secteur de la pêche qui doit avoir lieu en décembre 2004. Un projet définitif sera présenté à la commission à sa prochaine session en mars 2005.

- 52.** M. Zellhoefer a déclaré attendre avec intérêt la sortie du projet en mars, car il pourrait présenter un intérêt pour la deuxième discussion de la norme sur la pêche lors de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail en juin 2005.
- 53.** M^{me} Sasso Mazzufferi a souscrit à ce point de vue.
- 54.** La commission a pris note du rapport oral.

Genève, le 12 novembre 2004.

Points appelant une décision: paragraphe 17;
paragraphe 29;
paragraphe 37;
paragraphe 41;
paragraphe 46.